

Pélé « éclair » en car



Pour l'Unité

L'Île-Bouchard (37)

Sanctuaire marial et angélique

Samedi 20 septembre 2025



« Je DONNERAI
du BONHEUR
dans les FAMILLES »

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

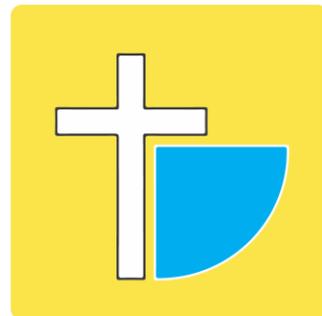
- 06h30 Rassemblement place Saint-Sulpice, Paris 6^e
- 06h45 Départ pour le sanctuaire de L'Île-Bouchard
- 11h00 Messe avec la communauté paroissiale
- 12h00 Repas tiré du sac à l'Accueil Notre-Dame
Temps libre – boutique du sanctuaire – librairie
- 14h00 Chapelet médité dans l'église paroissiale
- 16h00 Départ pour Paris (retour prévu vers 20h00, place Saint-Sulpice)

Prix

- Adultes 58€
- Étudiants 38€
- Religieux 38€
- Enfants et jeunes (jusqu'à 25 ans) 38€

ATTENTION !

Si vous n'êtes pas encore membres de l'association pour l'année 2025, ajouter à ce prix **la COTISATION qui est OBLIGATOIRE (Voir au dos)**



1, place Saint-Sulpice
75006 Paris

Entrée du public
au 7 rue Palatine

01 43 54 98 18
06 10 46 59 29

mouv@pouurlunite.com
www.pouurlunite.com

Permanences

Lundi : 12h30 à 15h00
Mercredi : 13h00 à 18h00

Nous suivre sur



Mentions légales

Registre des opérateurs
de voyages et de
séjours IM075110215

Garantie financière
Groupama
Assurance-crédit
& Caution
3, place Marcel Paul
92000 Nanterre

Assurance RCP
MMA IARD
14, bd Marie et
Alexandre Oyon
72023 Le Mans

Bulletin d'inscription : remplir un bulletin par personne recto/verso (Île-Bouchard 09/25)

- M., Mme, Mlle _____ Prénom _____
- Adresse postale _____

J'accepte de communiquer mon numéro de téléphone pour être joint dans le cadre du pèlerinage et recevoir des informations sur vos activités.

TÉLÉPHONE : _____

AU DOS DE CE BULLETIN indiquer votre mode de règlement - **Dater et signer**

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'INSCRIPTION est enregistrée à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du versement de la totalité du prix du pèlerinage (dont la cotisation).

Le règlement peut se faire :

- en **ESPÈCES** réglées directement à notre local
- par **CARTE BANCAIRE** paiement à notre local
- par **CHÈQUE** à l'ordre de « Pour l'Unité »
- par **VIREMENT** - IBAN FR76 3000 3013 5100 0372 6957 431 - SOGEFRPP

Préciser « Nom, prénom – Île-Bouchard 2025 »

Retourner le bulletin d'inscription ainsi qu'une preuve du virement par courriel ou courrier postal.

Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez reprendre toutes les mentions du bulletin sur papier libre.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone

Limite des inscriptions : en fonction des places disponibles

LA COTISATION Conformément à nos statuts et à la législation en vigueur, tous les pèlerins doivent être membres de l'Association. Les personnes non-membres à ce jour, en plus du prix du pèlerinage, doivent donc obligatoirement s'acquitter pour l'année 2025 du montant d'une cotisation de « membre sociétaire ». Cette cotisation minimale donne uniquement le droit de participer aux pèlerinages de l'Association.

Montant
de la cotisation

- . pour un couple marié (les deux personnes étant présentes) : 5 €
- . pour un adulte (+ de 25 ans) : 4 €
- . pour les étudiants, religieux et les moins de 25 ans : 2 €

PRÉCISIONS Les bulletins d'inscription sont enregistrés dans l'ordre chronologique de leur arrivée à l'Association.

- Il revient aux pèlerins de s'assurer qu'ils sont bien inscrits : 0143549818 - mouv@pouurlunite.com
- L'inscription implique l'adhésion au programme et aux conditions générales.
- Le signataire renonce formellement à tout recours envers les organisateurs en cas d'annulation du pèlerinage, de modification inattendue du programme, de perte de bagages ou de vol survenus au cours du pèlerinage qui sont sous leur seule responsabilité.
- En cas d'annulation du fait d'un pèlerin, l'Association se réserve le droit de conserver la totalité de la somme versée, sauf cas de force majeure prouvé (ex : certificat médical, etc.).

SERVICES durant le pèlerinage

Assistance permanente des accompagnateurs et d'un prêtre.

Fourniture du foulard jaune de l'Association (l'apporter avec vous si vous l'avez déjà).



-
- Je déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter.
 - Je m'inscris au pèlerinage de L'Île-Bouchard le 20 septembre 2025 organisé par l'association « *Pour l'Unité du monde par l'Église catholique* », sous réserve qu'il reste de la place.
 - **Je règle** la somme correspondant au montant du pèlerinage plus, si je ne suis pas déjà membre de l'Association, la cotisation demandée (voir montants ci-dessus selon le cas) **par [cocher la case désirée]** : espèces chèque CB virement

Fait à : _____ le _____

SIGNATURE